

PROMOTE 2011



Le marché domestique du bois d'œuvre: enjeux pour l'APV et la gestion durable

P.O. Cerutti, G. Lescuyer, E. Essiane, R. Tsanga

Yaoundé, 5 decembre 2011

Ratification de l'accord de partenariat volontaire entre la République du Cameroun et l'Union européenne sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et des produits dérivés vers l'Union européenne (APV/FLEGT), signé à Bruxelles en Belgique, le 06 octobre 2010

Décret N°2011/238 du 09 août 2011.

Le président de la République décrète :

Article 1er.- Est ratifié, l'accord de partenariat volontaire entre la République du Cameroun et l'Union européenne sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et des produits dérivés vers l'Union européenne (APV/FLEGT), signé à Bruxelles en Belgique, le 06 octobre 2010.

Article 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence puis inséré au Journal officiel en français et en anglais.

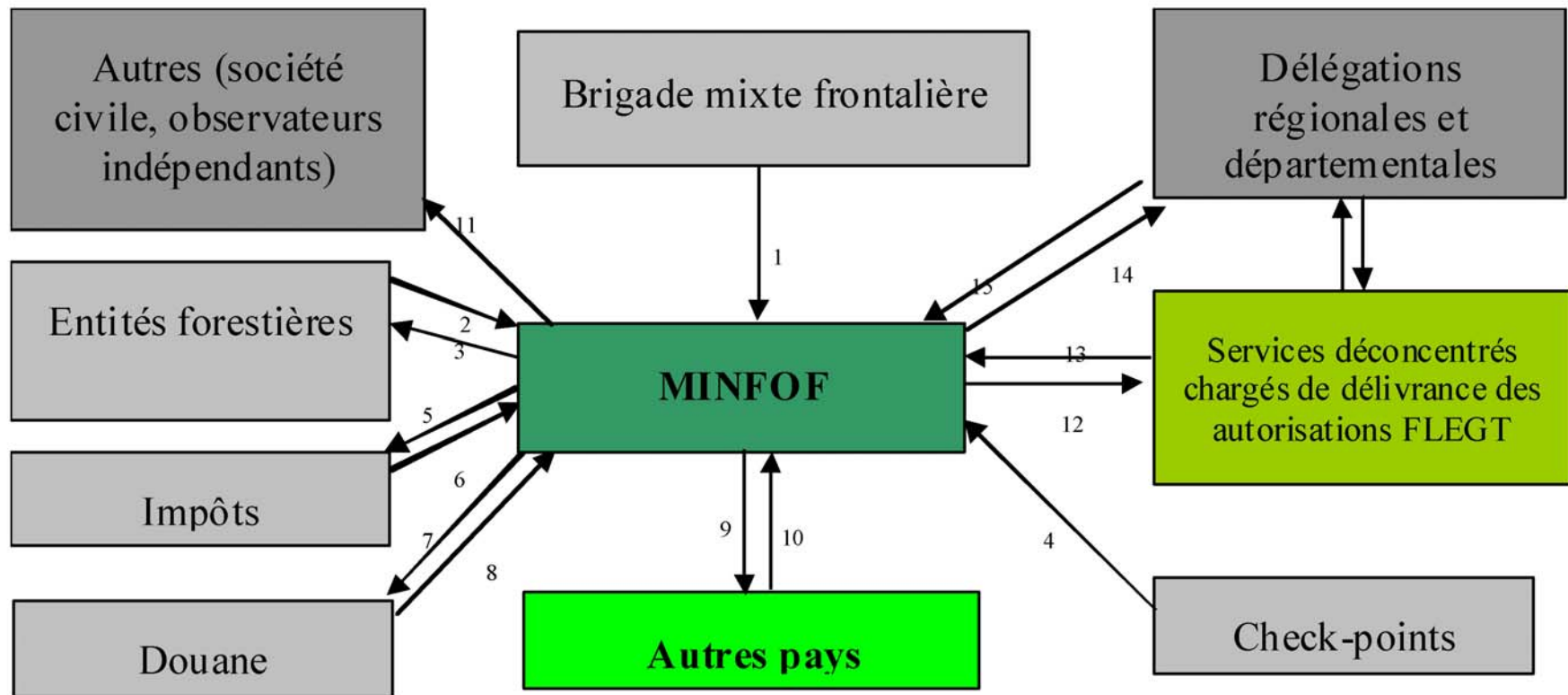
Yaoundé, le 09 août 2011
Le président de la République,
(é) Paul BIYA

ARTICLE 9

Vérification de la légalité du bois produit ou acquis

1. Le Cameroun met en place un système pour vérifier que les bois et produits dérivés sont produits ou acquis légalement et que seules les expéditions vérifiées comme telles sont exportées vers l'Union. Ce système de vérification de la légalité comprend des contrôles de conformité afin de fournir l'assurance que les bois et produits dérivés destinés à l'exportation vers l'Union ont été légalement produits ou acquis et que les autorisations FLEGT n'ont pas été délivrées pour des expéditions de bois qui n'ont pas été produits ou acquis légalement, ou dont l'origine est inconnue. Ce système comprend également des procédures visant à assurer que du bois d'origine illégale ou inconnue n'entre pas dans la chaîne d'approvisionnement.
2. Ce système de vérification de la légalité des bois et produits dérivés est décrit à l'annexe III-A.
3. Le Cameroun vérifie la légalité des bois et produits dérivés exportés vers des marchés en dehors de l'Union, vendus sur les marchés intérieurs ainsi que des bois et produits dérivés importés.

Schéma du flux de transmission/consultation des données



Le « marché intérieur »

- Des bois d'origines diverses
 - Déchets de scierie, non sciés à la tronçonneuse
 - Bois « artisanal » exploité avec des petits permis:
 - Cameroun: forêt communautaire, permis et autorisations, droit d'enlèvement des bois saisis,...
 - Bois « artisanal » exploité sans permis (75-95%)

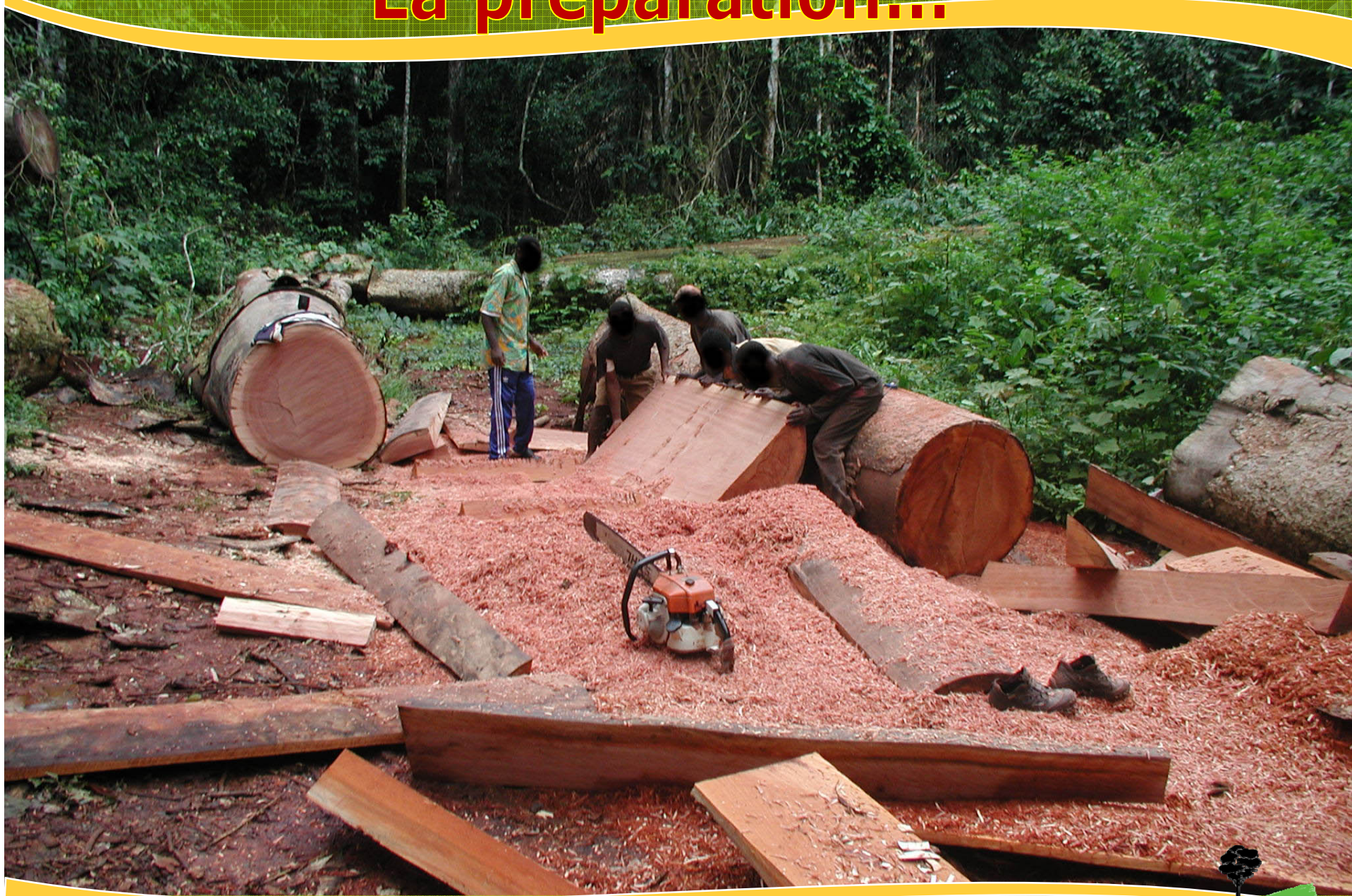
La coupe...



THINKING beyond the canopy



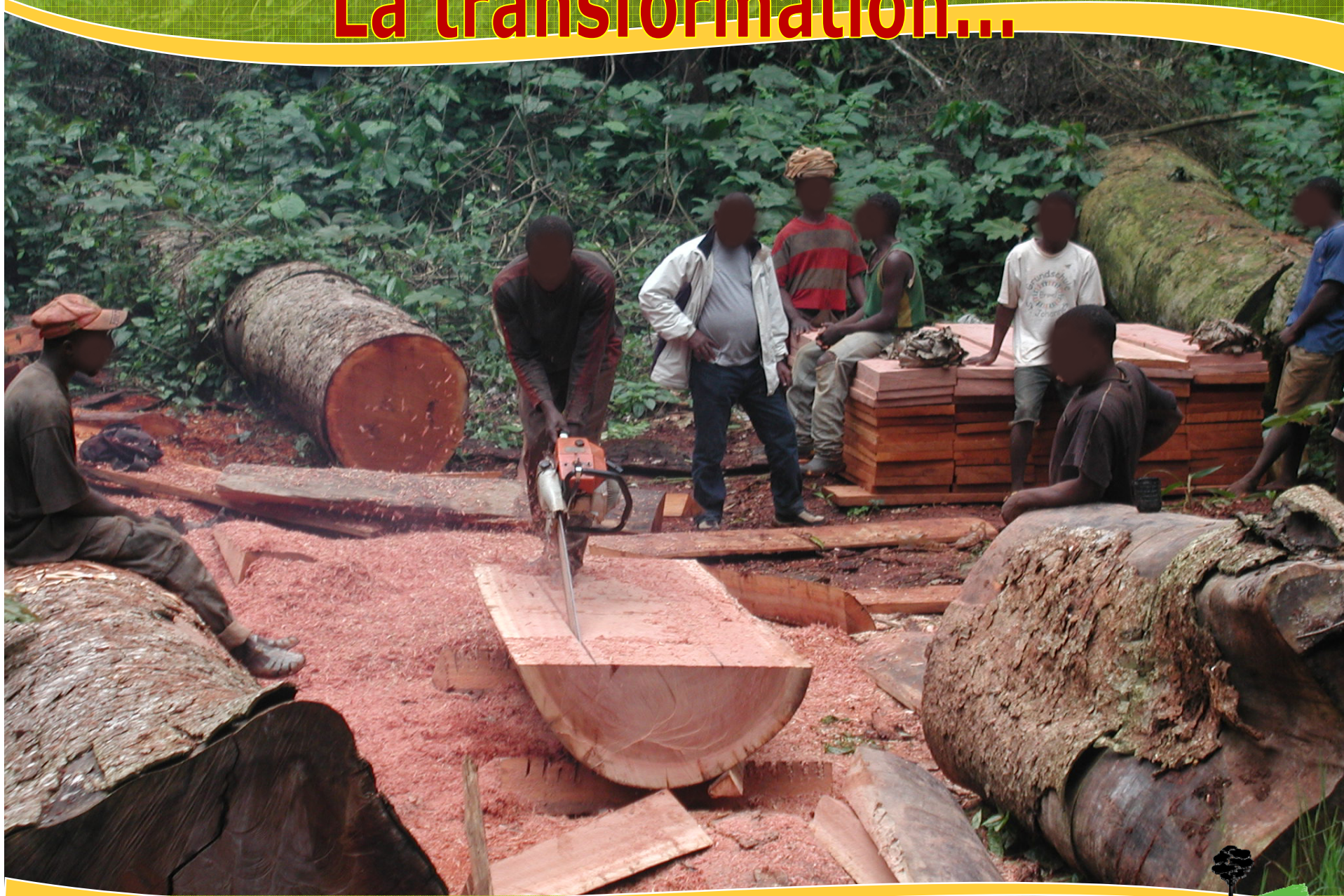
La preparation...



THINKING beyond the obvious



La transformation...



THINKING beyond the



La sortie...



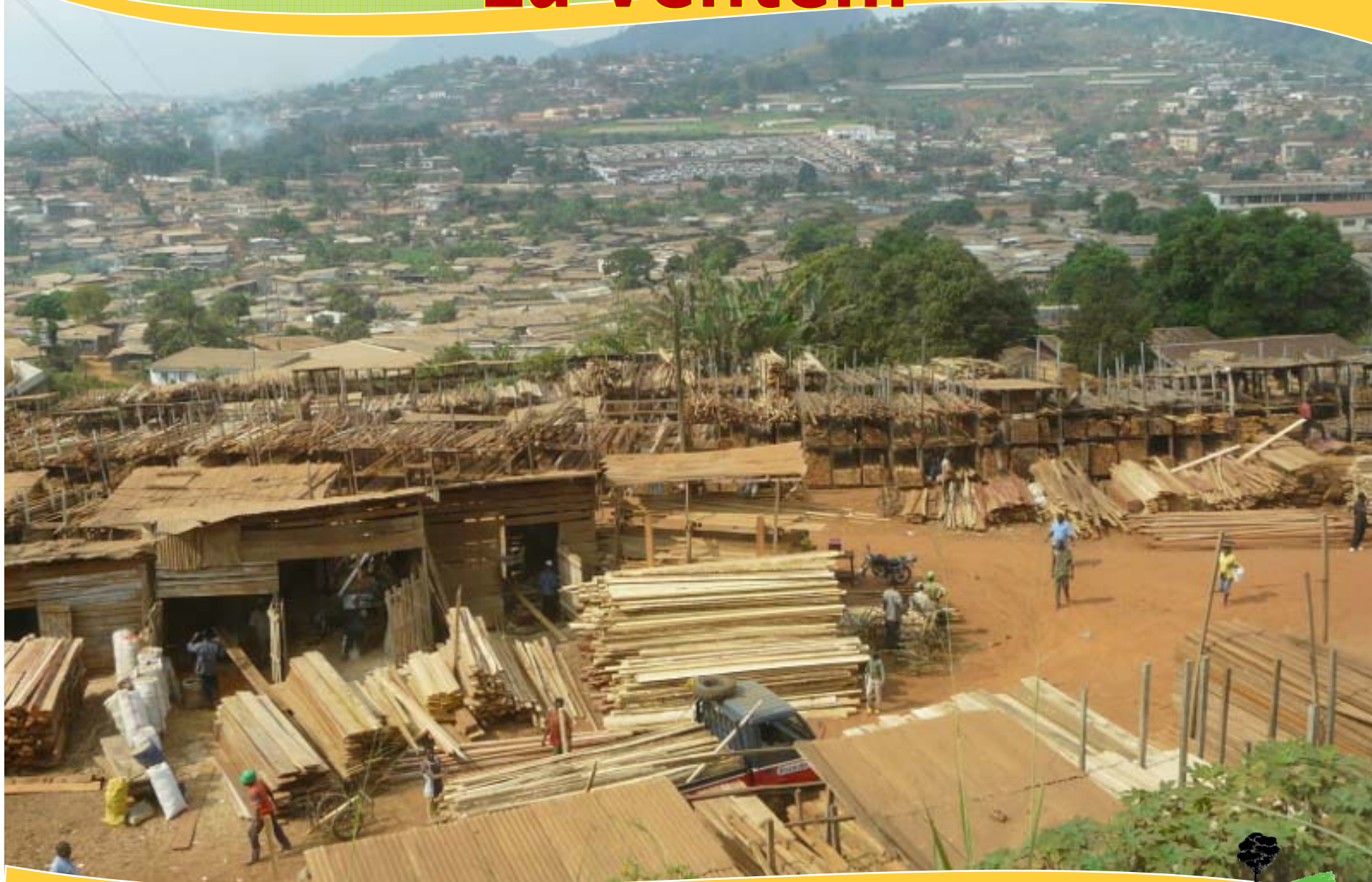
Le transport...



THINKING beyond the canopy



La vente...



THINKING beyond the canopy



L'utilisation



THINKING beyond the canopy





THINKING beyond the canopy



Des opportunités...

	Coûts (CFA/m ³)	Profits (CFA/m ³)	Contribution économie rurale (milliards CFA)
Cameroun	22,200	7,800	26
Gabon	24,400	13,300	1.6

- Une grande contribution pour les économies rurales
 - ~ 26M CFA/an vs. ~ 6M CFA/an pour la RFA (↓↓ 2009)
 - ~ 50,000 travailleurs vs. 13,000 pour l'industrie

...des défis...

	Gabon	Cameroon	Congo	CAR
Tracasseries administratives	41%	71%	90%	93%
Problèmes mécaniques	17%	13%	55%	68%
Difficulté accès légal	13%	10%	11%	4%
Abuse de pouvoir	10%	41%	5%	25%
Manque d'infrastructures	8%	11%	20%	7%
Relations avec propriétaires coutumiers	5%	22%	-	14%
Manque de capital	3%	7%	-	7%
Rareté de la ressource	2%	11%	3%	4%

...et des questions

	Essence	Vente (% hors usine)	Vente (CFA/m ³ RWE)	FOB (2009, Cameroun)	FOB / Prix vente
Planche	Ayous	6,9	17.000	92.000	5
	Iroko	5,8	34.000	145.000	4
Coffrage	Ayous	23,7	16.000	92.000	5

- Quoi des réponses du marché si on améliore la qualité des produits → augmentation du prix?
- Y-aura-t'il une demande?
- Quel rôle pour les grandes entreprises?

Dans 10 ans...

- Plus riches ou plus pauvres?
- Une administration aidante ou « dérangementante »?
- Ghana ou Afrique du Sud?

Sécuriser, légaliser, pérenniser
le secteur domestique
du bois d'œuvre:

Quelques pistes de réflexion

Inciter les scieurs à acquérir un permis

- Maximiser la compatibilité entre les types de permis et les besoins des scieurs
 - Clarifier, voire réformer, puis vulgariser les « petits » titres existants
 - Décentraliser la délivrance de ces permis (sous la contrainte d'un système de traçabilité)
- Ne pas augmenter le coût d'exploitation
 - Coût du titre + fiscalité < Parafiscalité actuelle

Quelle durabilité écologique ?

- Aucune donnée sur l'impact écologique de ce secteur
- Des mesures préventives:
 - S'assurer que l'exploitation a lieu dans le Domaine Forestier Non Permanent / Domaine Rural
 - Cantonner cette activité à certaines zones spécifiques déjà dégradées
 - Financer des campagnes publiques de reboisement
 - Inciter les populations à régénérer/replanter les arbres qu'elles ont autorisé à couper dans leurs terroirs

Révolutionner la gouvernance du secteur

- Tester la création de commissions décentralisées d'octroi des petits permis:
 - Composées de différentes administrations déconcentrées (Eaux&Forêts, sous-préfecture, mairie, gendarmerie, police,...)
 - Système de bonus en lien avec le nombre de permis sollicités par an
 - Audit indépendant annuel
- Messages clairs (et sanctions exemplaires) de la part du Gouvernement
- Messages clairs de la part des grands entreprises



Merci beaucoup

p.cerutti@cgiar.org



The Center for International Forestry Research (CIFOR) is one of the 15 centres supported by the Consultative Group on International Agricultural Research (CGIAR)

THINKING beyond the canopy

